

26-JUN-2003

12-SEP-2007 Mise à jour

Update

GROUPE 40 M FONGICIDE

~~GROUPE 5 M² FONGICIDE~~

ACROBAT^{MC} MZ-1

Fongicide pour utilisation dans les cultures de pommes de terre
et le tabac sèche à l'air chaud

USAGE AGRICOLE

GARANTIE: diméthomorph 9 %
 mancozèbe 60 %

NO. D'ENREGISTREMENT: 27049
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,5 - 100 kg

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

GARDER SOUS CLÉ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE OÙ CE PRODUIT RISQUERAIT DE METTRE LA VIE EN
DANGER OU DE CAUSER DES DOMMAGES MATÉRIELS, TÉLÉPHONER LE JOUR
OU LA NUIT AU 1-800-454-2673

BASF Canada Inc.
345 Carlingview Drive
Toronto, Ontario
M9W 6N9

ACROBAT^{MC} est une marque de commerce de BASF.

MODE D'EMPLOI:

Utiliser ACROBAT MZ-1 dans le cadre d'un programme de prévention de la brûlure alternarienne (brûlure hâtive) et du mildiou (brûlure tardive) dans les cultures de pommes de terre et moisissure bleue dans le tabac sèche à l'air chaud. ACROBAT MZ-1 contient deux matières actives dont les modes d'action sont différents. Une de ces matières est active contre la plupart des stades de développement de l'agent pathogène du mildiou. ACROBAT MZ-1 est un phytoprotecteur, a un effet systémique et inhibiteur de la sporulation.

GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Il est reconnu que les agents pathogènes responsables de certaines maladies des plantes peuvent développer une résistance lorsque exposés à un type de produit ou même à des produits de famille chimique voisine. L'application de bonnes pratiques de gestion permettra de minimiser les risques d'apparition d'une résistance. Il est recommandé d'utiliser des pratiques culturales qui favorisent la diminution des sources de la maladie, et d'effectuer des applications hâtives de fongicides à titre préventif. Consulter le service local de renseignements agricoles pour connaître les conditions phytosanitaires et les mesures additionnelles de lutte intégrée recommandées pour votre région.

Gestion de la résistance, ACROBAT MZ-1, fongicide à la fois du groupe 5 et du groupe M². Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à ACROBAT MZ-1 et à d'autres fongicides du groupe 5 ou du groupe M². Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité au fil du temps lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- D'éviter d'effectuer plus de trois pulvérisations consécutives de ACROBAT MZ-1 ou d'autres fongicides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

RECOMMANDATIONS VISANT L'UTILISATION DE ACROBAT MZ-1:

Lorsque possible, ACROBAT MZ-1 ne devrait pas être utilisé en applications consécutives.

Utilisé dans le cadre d'un programme global de lutte contre les maladies, ACROBAT MZ-1 devrait occuper une place avantageuse au sein de la gamme de fongicides présentement offerts sur le marché.

POMMES DE TERRE

Maladies maîtrisées:

Alternaria solani

brûlure alternarienne

Phytophthora infestans

mildiou, pourriture des tubercules*

*Lorsque utilisés conformément aux directives de l'étiquette, ACROBAT MZ-1 réduit aussi la pourriture des tubercules.

Taux d'application:

ACROBAT MZ-1 - 2,5 kg/ha

Le volume d'eau à utiliser devra varier en fonction de la croissance des plantes. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture adéquate. Un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha est recommandé.

ACROBAT MZ-1 peut être appliqué jusqu'à trois fois par saison au maximum.

Période d'application:

Pour protéger les cultures contre la brûlure alternarienne et le mildiou, utiliser ACROBAT MZ-1 dans le cadre d'un programme préventif de pulvérisation. Effectuer la première application lorsque la maladie menace les cultures, ou lorsque les premiers signes de maladie apparaissent dans les champs ou à proximité. Appliquer à intervalles de 5 à 7 jours (risques d'infestation élevées) ou de 7 à 10 jours (faible risques d'infestation). Il est recommandé d'appliquer ACROBAT MZ-1 en rotation avec un fongicide ayant un autre mode d'action. Dans des conditions d'infection sévères par le mildiou, appliquer ACROBAT MZ-1 après le défanage afin de maîtriser la pourriture des tubercules.

NE PAS appliquer ACROBAT MZ-1 moins de 14 jours avant la récolte.

NE PAS semer une nouvelle culture dans la zone traité moins de 120 jours après la dernière application.

TABAC SÉCHÉ À L'AIR

Maladies maîtrisées:

Peronospora tabacina

Moisissure bleue

Taux d'application:

ACROBAT MZ-1 - 2,5 kg de produit/560 L d'eau

Le volume d'eau à utiliser devra varier en fonction de la croissance des plantes. Appliquez 110 L de bouillie à l'hectare pour le tabac transplanté récemment; appliquez jusqu'à 560 L de bouillie à l'hectare sur le tabac qui a atteint sa pleine hauteur.

Utilisez un maximum de 5 kg de produit par hectare par saison.

Période d'application:

Commencez les traitements lorsque la maladie est menaçante et avant le début de l'infection. Appliquer à intervalles de 5 à 7 jours (risques d'infestation élevées) ou de 7 à 10 jours (faible risques d'infestation).

Intervalle avant récolte: 21 jours

NE PAS semer une nouvelle culture dans la zone traité moins de 120 jours après la dernière application.

MÉLANGE:

1. Remplir le réservoir à demi ou aux trois quarts avec de l'eau.
2. Mesurer précisément la quantité requise de ACROBAT MZ-1 et, en maintenant une agitation constante, verser le produit dans le réservoir.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTAUX

ACROBAT MZ-1 est très toxique pour les organismes aquatiques; par conséquent, les précautions suivantes doivent être prises au moment de l'application du produit:

Pour atténuer la dérive vers les systèmes aquatiques, respecter un zone tampon de 50 mètres entre la zone traitée et les ruisseaux, les étangs, les rivières et les lacs.

NE PAS appliquer sur les terrains où le ruissellement de surface risque d'entrer en contact avec les systèmes aquatiques.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Application par Voie Aérienne (Manitoba, Saskatchewan et Alberta Seulement):

Avant d'effectuer l'application par voie aérienne, vérifier l'avion pour s'assurer de l'uniformité de la forme de dispersion du jet, de la largeur de pulvérisation et du débit. Utiliser des buses à jet en cône creux ou des buses à hélice. Orienter les buses directement vers le bas ou légèrement vers l'arrière. Il est généralement recommandé d'utiliser un volume de pulvérisation de 50

litres/ha. Si le feuillage est dense, utiliser un débit suffisant pour permettre une pénétration optimale du fongicide. Marquer la largeur de pulvérisation soit à l'aide de signaleurs qui travaillent dans des véhicules totalement clos, soit en comptant les rangs, en utilisant d'autres types de marques. NE PAS appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive. NE PAS appliquer s'il y a risque de pluie dans les 2 à 3 heures suivant l'application. Appliquer sur le feuillage sec.

NE PAS appliquer à moins de 100 m des ruisseaux, étangs, rivières et lacs.

PREMIERS SOINS:

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Si ingéré, diluer en administrant 2 verres d'eau, puis provoquer le vomissement en introduisant un doigt dans la gorge. Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou communiquer avec un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

En tout temps, porter un pantalon long, des manches longues et des bottes.

Pendant les manipulations de mélange, de remplissage, de nettoyage ou de réparation, porter également des gants à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial.

Ne pas retourner dans les zones traitées dans un délai de 14 jours après l'application pour effectuer un écimage manuel ou un désherbage manuel en fin de saison. Pour toutes autres activités, ne pas retourner dans les zones traitées dans un délai de 48 heures après l'application. Des individus peuvent pénétrer dans les zones traitées dans un délai de moins de 48 heures pour de petites tâches ne comprenant pas de travail manuel, s'il s'est écoulé au moins 4 heures depuis le traitement et que des pantalons

longs, un chandail à manches longues et des gants résistants aux produits chimiques sont portés.

NE PAS semer une nouvelle culture dans la zone traitée moins de 120 jours après la dernière application.

En cas de déversement accidentel, absorber le produit avec du sable ou de la terre. Bien nettoyer les surfaces contaminées avec une solution détergente et communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit concernant l'élimination .

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

ENTREPOSAGE:

Garder en lieu sûr, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants.

ÉLIMINATION:

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la ***Loi sur les produits antiparasitaires***.

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

+))